



Compte rendu Comité central d'entreprise des 10 et 11 juin 2009

L'AFPA « schizophrène » ?

Rapport d'activité et compte financier 2008 :

Dans la situation particulière de l'AFPA et du pays en 2008, le directeur Général adjoint (V. Destival) est assez satisfait de l'activité interne : déploiement des pôles de service (moitié des centres pour l'instant), aboutissement de la comptabilité analytique avec l'élaboration de la politique tarifaire pour les formations qualifiantes, nouvelles règles de programmation, etc. L'activité de l'AFPA vers l'extérieur reste stable : légère progression pour les DE et les salariés, mais moins de contrats de professionnalisation et secteur Bâtiment impacté par la crise. Résultats globalement positifs, avec une croissance pour la certification (titres et certificats de compétences) mais accès à l'emploi plus difficile. Le taux d'abandon en stage est stabilisé, mais reste élevé, bien que la qualité du conseil d'orientation vers la formation ait été améliorée. Développement de l'accompagnement des mutations économiques et « résultats extrêmement positifs » pour le CTP et le CRP, ce qui constitue un point d'appui appréciable pour l'AFPA, qui devient un « partenaire crédible » notamment auprès de Pôle Emploi. Enfin, activité en hausse envers les branches professionnelles et entreprises, au national comme à l'international.

SYNDEX intervient ensuite comme prévu :

2008 a été l'année où l'identité de l'AFPA a été fortement attaquée, alors qu'elle a rempli ses missions. Des décisions capitales restent à prendre : nouvelles modalités de financement par les Conseils Régionaux, patrimoine... La Gouvernance, sans une stratégie commune de ses composantes, a pris peu de poids dans ces évolutions. Sur le terrain, les structures du chiffre d'affaires des 22 DR sont très différentes, et il y a un risque sérieux d'éclatement régional. La productivité des formateurs, avec des variations de CDI et CDD selon les régions, s'est sensiblement améliorée au global : entre 2 et 4%, voire 10% sur certains GRN. Mais le chiffre d'affaires baisse malgré tout, pour des raisons indépendantes de l'AFPA (diminution des fonds européens...). En face, la baisse de la masse salariale est très nette : - 400 ETP en 2008 (-278 structure et - 118 production), supérieure à la prévision du Contrat de progrès (- 798 ETP au lieu de - 615 sur 5 ans). Et c'est ainsi que l'EBE se maintient, que l'AFPA résiste, en attendant des décisions fondamentales.

La Direction, par la voix de M. Vigneron, est en accord avec Syndex. Il ajoute que le contrôle interne est satisfaisant et que les comptes seront certifiés sans réserve. Il remercie clairement tous les personnels des services de comptabilité.

Déclaration de la Commission économique :

L'AFPA perd ses repères, la DG est incapable d'expliquer les variables d'action, les capacités de décisions et le pilotage par la Direction et la Gouvernance sont alarmants.

Déclaration de la CGT (dans son intégralité sur www.cgtafpa.org) :

Le constat que fait la CGT sur le terrain, se traduit par une déstructuration, une désorganisation de l'association à tous les niveaux et surtout par une mise sous pression insupportable du personnel.

Les élus des autres délégations se posent aussi des questions sur, entre autres, la concordance des informations entre régions et national, la crédibilité à accorder au futur projet stratégique, l'inquiétude du personnel, ...

La Direction rétorque que l'identité et les fondamentaux de l'AFPA résistent à tous les séismes. Bien sûr tout n'est pas satisfaisant : il faut éviter la concurrence interne, il y a un risque pour les régions dont l'équilibre est fragile, l'EAD doit retrouver sa place. Mais l'AFPA forme de plus en plus de stagiaires sans que la qualité de leur accueil en pâtisse. D'autre part, il est vrai que depuis 2008, il apparaît des questions contradictoires, le pilotage n'est pas le même que lorsque les régions recevaient 80% de leur ressources via la commande de l'Etat, il faut maintenant réguler et retrouver une nouvelle cohérence. Il y a un pilotage cohérent du compte d'exploitation, la logique poursuivie est économique. Une subvention d'investissement a été reconduite pour 2009 à hauteur de 80 M€.

Le bilan du Contrat de progrès sera inscrit à un prochain CCE, et sera à articuler avec la Convention d'objectif de moyens et de performance qui sera présentée pour avis au CCE dans la 2^{ème} quinzaine de septembre. Une 1ère information sur ce qui aura été présenté à la gouvernance sera portée au CCE du 8 juillet.

Syndex se déclare frappé par l'état de schizophrénie et la résilience dont est capable l'AFPA : l'association reçoit des coups sur la tête mais on se dit qu'on a été très bon ! Quel sens a tout cela ? Comment répondre aux appels d'offres ? La marge de manœuvre laissée aux DR ne résout pas le problème du pilotage global. Il n'y a pas de vrai pilotage car pas d'anticipation, la flexibilité se réalise par l'emploi et la masse salariale.

Le Président : l'AFPA doit répondre à des injonctions paradoxales, et tant qu'elle y répond, elle n'est pas schizophrène. Il y a des décisions Etat-tutelle, et des décisions Etat-commanditaire (ex. du S2). Nous ne sommes pas purement dans les relations commerciales.

C'est notre monde ! Le problème est la survie économique de la Maison, avec des accidents de parcours. Gagner et fidéliser les clients : le point de départ est là ; et parce que nous avons fait le CTP, nous avons une base pour un nouveau métier de l'AFPA.

La CGT : « en préambule de notre avis, nous tenons à préciser que si le bilan 2008 est équilibré du point de vue financier, c'est

grâce aux efforts et à la conscience professionnelle de tous les salariés qui ont porté à bout de bras l'AFPA attaquée de toute part. Ils ont souffert pour obtenir ces résultats, et ce sans retour de la part de la Direction. »

AVIS des élus : négatif à l'unanimité

Activité, situation économique et emploi en 2009

C'est une note de tendance qui est présentée, établie à partir des résultats de fin avril. Les objectifs fixés pour 2009 sont globalement maintenus. On note tout de même un retard sur le S2, le besoin de réguler la mise en oeuvre du marché des publics spécifiques, l'effet « crise » sur l'alternance et le Plan de formation des entreprises, la situation tendue de la trésorerie.

Déclaration CGT : elle constate une baisse conséquente du nombre des bénéficiaires entrés depuis le début de l'année. Rien ne pourrait justifier un recul sur une mission fondamentale de l'AFPA, à savoir la formation qualifiante de publics peu qualifiés. Cet abandon n'est-il pas le prix fort que l'AFPA risque de devoir payer pour la casse de son orientation ? L'AFPA s'installe durablement dans une situation de « risque économique ». Nous notons en particulier qu'aucune information n'a été apportée sur la situation de l'emploi à fin avril 2009 (lire intégralité sur www.cgtafpa.org).

Parmi les demandes des autres délégations : l'estimation chiffrée du risque « Appels d'offres », l'état du carnet de commandes...

La Direction : Quand nous aurons les chiffres, nous vous les donnerons. Effectivement, nous ne sommes pas en hausse d'activités, quelques régions n'alimentent pas suffisamment leur dispositif... Répondre à l'appel d'offres Pôle Emploi sur l'accompagnement vers l'emploi est une diversification de l'activité. La Direction travaille sur les risques : analyse des situations région par région, mais il n'y a pas de plan national.

CFDT et CGT estiment que pour réduire les risques, il faut avoir des informations sur l'emploi, les commandes, les investissements...

Le Président : le contrôle de gestion n'est pas de la compétence du CCE. Il y a environ 100 ETP de retard par rapport aux arbitrages COR, mais impossible de tirer des conclusions pour la fin de l'année. **La CGT** insiste : en ne créant pas les emplois prévus, on prend des options sur l'avenir ! **Le Président** : pour avoir des informations fiables, rapportez-vous aux CRE. Vous aurez des informations après le « cut off » de fin avril. **Le président de la commission économique** : il y a 2 autres risques importants : la trésorerie, et la vétusté des équipements.

Bilan social

Présentation par la Direction : Il y a eu en 2008 une baisse des effectifs CDI et CDD, par réduction volontaire des effectifs de structure, tandis que les effectifs de production sont liés à la production elle-même. Il y a eu nombreux recrutements de formateurs stagiaires. Un salarié sur 2 a plus de 50 ans, l'âge moyen se situant à 49 ans ; 30% des effectifs ont plus de 20 ans d'ancienneté. On est devant la nécessité d'activer les évolutions professionnelles. Volume de promotions habituel, favorable aux formateurs. L'emploi handicapé se maintient. La rémunération moyenne mensuelle continue d'augmenter.

Déclaration CGT : Entre 2007 et 2008, l'ensemble des catégories a reçu en moyenne + 37 € par mois. (lire intégralité sur www.cgtafpa.org). L'ensemble des délégations relèvent la stratégie de repli de l'AFPA, la dégradation des rémunérations, des conditions de travail, l'augmentation des arrêts maladie, des démissions et des licenciements pour inaptitude.

La Direction : il y avait eu un rapport Négrin en 2006 sur les arrêts de travail à l'AFPA : l'analyse sur ces phénomènes, qui repart à la hausse, n'est pas finie. Par ailleurs, dans notre environnement incertain, nous devons avoir une capacité d'adaptation des effectifs en rapport avec ce que nous pouvons rémunérer. Les variables d'ajustement (masse salariale et charges de fonctionnement) ne sont satisfaisantes pour personne, il faudra bien reprendre ce débat. Nous aurons besoin de personnel qualifié donc stable. Avoir beaucoup de CDD n'est pas un modèle possible pour l'AFPA. Concernant les licenciements

pour inaptitude, (53 personnes) il faut reconnaître qu'il fallait en amont ne pas en arriver là, et que dans un nombre significatif de cas, il y a eu défaillance du management (« mais non défaillance individuelle du manager »).

La CGT : Il y a un « sport » qui se développe dans certaines régions, c'est celui qui consiste à pousser les personnes à bout. Le harcèlement se développe depuis plusieurs années, surtout lorsqu'on veut fermer une formation. Il y en aura de plus en plus, quand par exemple il reste un seul directeur pour des établissements situés dans deux départements. Auparavant, là où il y avait un médecin du travail, il y avait un relais vers les CHSCT.

Le Président maintient que « oui, il y a un problème managérial, et il faut que le DRH aide les managers qui se trouvent eux même en difficulté quand ils ont à traiter une personne pour difficulté ».

Au final, la délégation CGT considère que ce Bilan 2008 n'a rien de Social sinon son appellation réglementaire. Les orientations prises par la Direction Générale confirment toujours que le social ne fait pas partie de ses priorités.

AVIS des élus : négatif à l'unanimité

Rapport sur l'emploi

La discussion sur l'emploi reviendra au CCE extraordinaire du 8 juillet, en rapport avec le projet stratégique. Pour l'instant, on est plutôt sur une actualisation, gérée au fil de l'eau avec une feuille de route qui est la GPEC.

Bilan Egalité professionnelle

Déclaration CGT : synthèse du bilan 2008 : les années se suivent et se ressemblent. L'existence d'une volonté est nécessaire pour l'égalité. La CGT rappelle la loi en citant le Code du Travail. (Lire l'intégralité sur www.cgtafpa.org) .

Selon le président, l'AFPA a un comportement anti-temps partiel. Mais elle n'a pas non plus de politique de retour à temps plein ! Tout dépend du type d'emploi. Il concède que si on ne trouvait que des hommes pour tenir un type d'emploi prioritairement accessible aux femmes, « on ferait peut être un effort pour trouver des temps pleins ». Il y a une progression vers la mixité des emplois en management, notamment intermédiaire. Pour répondre à la CGT : Si on peut progresser, on le fera. Certains articles du Code du Travail datent de 2008, ils seront pris en compte.

Avis : la CGT ne prend pas part au vote. Négatif à l'unanimité des autres élus.

Bilan Temps partiel

Déclaration CGT : Les élus CGT souhaite des informations sur les temps partiels choisis et/ou subis ainsi que les demandes des salariés qui ont souhaité passer à temps partiel ou à temps plein. Les femmes rassemblent toujours 84,3% des personnels concernés et le temps partiel reste toujours un facteur d'inégalité promotionnelle. La CGT souhaite que soit rétabli le salaire bonifié.

La Direction n'a pas les moyens d'aller dans le détail : à voir en CRE. Elle retient 2 sujets à intégrer dans une négociation : effets du temps partiel sur l'évolution des rémunération, et sur les promotions.

La CGT demande pour quelles raisons on voit maintenant apparaître des contrats de travail à 34 h. **La Direction** va se renseigner.

Avis : FO : négatif, SUD : abstention, CGT et CFDT : ne prennent pas part au vote

Rapport Personnes handicapées :

Déclaration CGT : La Direction essaie de satisfaire aux obligations légales sans mettre en place une politique ambitieuse de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées (lire intégralité sur www.cgtafpa.org).

La Direction fait remarquer que l'on est très proche de 6%, et que nous sommes sur « un marché rare »

Avis : CGT et FO : négatif, CFDT et SUD : s'abstiennent

Projet de loi Transfert de l'Orientation

Déclaration du CCE : Les élus ont posé un certain nombre de questions précises, et constatent que les réponses ne leur permettent pas de donner un avis à ce stade de la procédure.

Actualité :

- **Orientation** : les travaux s'organisent selon le rapport des DG. Les DR travaillent sur ce que peuvent être la nature et la volumétrie des prestations Accompagnement et conseil dans leur région, en vue d'une consolidation nationale après l'été pour préparer l'exercice 2010. A la rentrée : travaux sur la localisation de l'offre de services et sur les organisations à mettre en place après « le transfert du S2 ». P. Muller est directeur du projet national, qui porte à la fois sur les prestations transférées et celles qui ne le sont pas. Un interlocuteur est également attendu à Pôle Emploi pour l'opération Transfert.

La CGT renouvelle son avertissement : le transfert n'est pas admis par les salariés, et souligne l'obstination de la Direction bien que les conditions soient incertaines et aventureuses : la date du vote est repoussée. Il y a un nouveau délai qu'on aurait pu mettre à profit pour trouver des ouvertures, car tout cela va coûter cher, alors qu'il n'y a toujours pas de garanties ni pour la réussite des usagers, ni pour l'alimentation du dispositif AFPA. La DRH a la responsabilité de la gestion du personnel et se défausse.

La CGT renouvelle sa totale opposition au transfert de l'Orientation.

La Direction confirme l'échelonnement des travaux. Le CCE sera consulté à la rentrée sur l'ensemble des éléments économiques et organisationnels à ce sujet. Le rapport gouvernemental demandé en 2008 par Lagarde sera transmis quand il sera disponible.

- **Evolution des conditions d'exercice du métier de formateur**

Le DG a signé une note en date du 18 mai concernant les référentiels emploi, les processus de recrutement et de professionnalisation, et la mise en œuvre des champs professionnels. Ces questions avaient reçu un avis négatif du CCE (par refus de siéger). Un volet de négociation commence : évolution des rémunérations des formateurs liées aux nouvelles dispositions, mise en œuvre du temps de travail dans le cadre de l'évolution des organisations, et le Projet pédagogique reformulant les fondamentaux de l'AFPA.

La CGT : le contenu de la note du 18 mai dernier a été modifié par rapport au dossier amené au CCE d'octobre 2008. De plus, ce projet va être inclus dans le Projet stratégique. **Par conséquent, il serait inconcevable que le CCE, les CRE et les CHSCT ne soient pas consultés normalement avant déploiement.** Nous demandons également ouverture de négociations, en particulier sur la rémunération et le temps de travail des formateurs.

La CFDT estime nécessaire aussi de saisir les IRP, tandis que **FO** demande le retrait du projet. **SUD** demande quel est le rôle de la Direction de l'ingénierie dans ce projet. La **CGC** demande que ce dossier soit retravaillé. **Le secrétaire du CCE** demande une nouvelle information-consultation.

Pour la Direction, ce qui est décidé est totalement cohérent avec ce qui avait été présenté en octobre, donc pas de nouvelle consultation. La négociation sur l'accès au titre de formateur ne se terminera pas sans avis du CCE, mais les autres sujets seront traités entre Direction et organisations syndicales.

Concernant les CHSCT, les décisions n'auront pas forcément d'impact sur les formations ou les autres personnels ; il faudra voir au cas par cas. Le 1^{er} septembre est le point de départ de la mise en œuvre, mais il n'y a pas de calendrier unique. Dans les CRE, si les présidents le souhaitent, ils peuvent informer, mais pas consulter. Que la Gouvernance soit saisie (en avril 2009) ne regarde pas le CCE !

La CGT : les choses ne peuvent être menées de façon aussi cavalière. Il s'agit d'une question fondamentale pour l'avenir, qui va bouleverser les conditions d'exercice du métier qui existent depuis le début de l'AFPA. Le passage en force n'est pas raisonnable et engage la crédibilité de la Direction. La CGT engage solennellement la Direction à reconsidérer la question.

Le Président : Personne n'a dit que le sujet ne reviendrait pas au CCE

Projet d'organisation de la Direction de la communication et de la stratégie de la marque

Déclaration de la CGT : La communication ne peut pas tout, ce n'est pas cela qui fera fonctionner l'AFPA. Il faudra d'abord convaincre sur la nécessité et la forme d'une « refondation » de l'AFPA, sur le « nouveau périmètre » de la maison, sur la démarche stratégique qui nous sera prochainement présentée (lire intégralité sur www.cgtafpa.org).

Des élus s'interrogent sur les véritables objectifs de « l'effort sans précédent de communication », sur les risques accrus qu'elle pourrait faire porter sur la santé mentale des agents...

Le Président veut « rassurer » : le CCE n'est pas consulté sur la stratégie de communication, mais sur la réorganisation d'une Direction, et ce sans préjudice des prérogatives du CE du Siège. Donc : ne pas débattre des détails...

C. Farand, responsable de la communication : Quant à la marque, j'ai eu la surprise de ne jamais voir apparaître « service public ». Il faut du temps, je suis en train de découvrir l'identité portée par les formateurs.

AVIS : **CGT** et **FO** refusent de prendre part au vote, **SUD** négatif, **CFDT** s'abstient, **CGC** favorable.

Durée du travail :

La Direction : rien de nouveau, mode de décompte habituel.

Les élus bataillent sur la journée de solidarité.

Selon la Direction, le code du travail est très clair, et les 0.3% à payer par l'employeur pour la solidarité est une obligation qui n'a rien à voir avec la durée du travail. Dans les faits, il faut bien augmenter la durée du travail de 7 heures, on ne devrait même plus les identifier. La direction a changé l'article 11.2 du GPRH (doc communiqué au CCE en avril). Elle parle de récupération à organiser par les hiérarchies.

La CGT argumente que le DRH a diffusé au personnel en mai une note peu claire sur le sujet. Les DR diffusent et proposent en même temps des modalités très disparates (RTT, Congés,

récup...). Un bon nombre de salariés ne peuvent qu'être mécontents (notamment les AS).

Nous avons demandé que les modalités respectent la loi (comme prévu par le nouvel article 11.2 du GPRH récupération identique pour tous et en même temps tout en informant les inspections du travail). Le DRH a admis à ce propos que la loi n'a pas changé.

De plus certains stagiaires n'ont pas à récupérer une journée qu'ils peuvent avoir déjà donnée. L'organisation telle que prévue au cas par cas est totalement discriminatoire.

AVIS : **CGT** et **FO** : refusent de prendre part au vote, **CFDT** : négatif, **SUD** et **CGC** : abstention

Le prochain comité central d'entreprise se tiendra le 8 juillet 2009